

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2016

Le vingt octobre deux mil seize à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique ordinaire, salle des cérémonies, en mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel FIEVET, Maire.

**Date de convocation** : 11/10/2016

**Nombre de conseillers en exercice** : 19

## **ETAIENT PRESENTS** :

Daniel FIEVET- Annie PATTE CAMBAY - André Marie FORRIERE - Franck LEFEBVRE -Gisèle GARREAUD TAISNE - Yves WAYEMBERGE -Laurent HUTIN - Chantal MAILLY- Raymond DENHEZ - Agnès PETYT POULET - Pascale BENGIN- Marie-Françoise DELLOUE-JETTE - Isabelle GALLOIS - Floriane THIELAIN - Monique MILHEM HIBOUX- Julien LALAUX- Logan RAMETTE

**Absents excusés** : Jérôme MELI qui donne procuration à Annie PATTE

**Absents** : Christophe FERON -

**Quorum fixé à 10** → **Conseillers présents : 17 ( 18 pour les votes car 01 procuration)**

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance, il est **19h55**

Le conseil désigne Floriane THIELAIN comme secrétaire de séance.

Le maire fait adopter le compte-rendu de la dernière réunion.

## **1. PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE SALLE POLYVALENTE A VOCATION D'ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES**

Le Maire présente Monsieur Philippe DAUCOURT, Architecte du Cabinet DUFOUR, que le conseil a retenu pour une étude de faisabilité en vue de l'aménagement d'un bâtiment industriel en salle polyvalente à vocation sportive et culturelle.

Le maire l'invite à présenter au conseil son étude et le projet d'aménagement. Une fois son intervention terminée, Monsieur DAUCOURT est invité à quitter la salle afin que le conseil délibère sereinement pour décider la suite à donner à ce projet.

## **2. DECISION SUR L'ACQUISITION ET L'AMENAGEMENT DU BATIMENT INDUSTRIEL (MERY/BRODIS)**

Par l'intermédiaire de l'agence immobilière, Monsieur MERY a fait savoir qu'il accepte l'offre du conseil à 230.000 € + les frais d'agence et de notaire soit une vente pour une somme nette totale de 260.716 €.

A ce prix d'achat il convient d'ajouter les travaux nécessaires à l'aménagement (376 000 € HT) et les honoraires de l'architecte (39 947 € HT). **Le budget global s'élèverait ainsi à 759 916€ TTC**

**Il est nécessaire de décider de l'achat ou non du bâtiment.** Une discussion s'engage au cours de laquelle chacun donne son avis. Les conseillers sont très partagés.

Le Maire fait procéder à un vote. **12 conseillers sollicitent le vote à bulletin secret**

**La question posée est « acceptez-vous l'acquisition du bâtiment industriel pour la somme maximale de 260.716 € ? »**

Les résultats du vote à bulletin secret sont les suivants :

VOTANTS 18 – EXPRIMES 18                      **POUR 10**      CONTRE 08

Le conseil décide donc, à la majorité, d'acquérir le bâtiment industriel à Monsieur MERY pour la somme maximale de 260.716 € frais compris.

## **DESIGNATION DE L'ARCHITECTE** :

Puisque les travaux ont été acceptés par le conseil, il convient de désigner l'architecte qui aura les missions de suivi des travaux et du dossier ainsi que l'acceptation de ses honoraires. Le conseil, par 14 voix POUR et 4 Abstentions, désigne le Cabinet DUFOUR comme architecte maître d'œuvre et accepte les honoraires pour la somme de 39.947 € HT fixe et définitive sans indexation sur le montant global des travaux.

## **3. DECISIONS FINANCIERES**

Pour financer les décisions relatives à la salle polyvalente, le conseil décide, par 15 voix POUR et 3 Abstentions, d'ouvrir des crédits en investissement comme suit :

<b>Compte dépenses</b>	<b>Prévu</b>	<b>Montant maxi prévu</b>	<b>Ouverture</b>
2115 Acquisition terrain bâti <i>(avec commission agence et frais notaire)</i>	230.000€	260.716 €	30.716 €
21318 Travaux bâtiments publics	0	499.200 €	499.200 €
<b>Compte recettes</b>	<b>Prévu</b>	<b>Montant prévu</b>	<b>Ouverture</b>
1641 Emprunts	290.000 €	759.916 €	469.916 €

De plus afin d'assurer le paiement des subventions votées ainsi que des pass'sports (qui seront attribués en novembre) le conseil décide, par 15 voix POUR et 3 Abstentions, de transférer des crédits en fonctionnement comme suit :

6068 Autres fournitures	- 12.000 €
6574 Subvention aux associations	+ 12.000 €

#### 4. ADHESION DE COMMUNES AUX MURS MITOYENS

Conformément à la délibération du Comité Syndical en date du 16 septembre 2016, le conseil, à l'unanimité, accepte l'adhésion des 15 communes aux « Murs Mitoyens ».

#### 5. DESAFILIATION DU SDIS DU CDG59

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord (SDIS) sollicite son retrait du Centre de Gestion du Nord. Conformément aux textes en vigueur, les communes affiliées au CDG59 doivent délibérer et transmettre leur avis. Le conseil accepte à l'unanimité le retrait du SDIS du CDG59.

#### 6. DEMANDES ESTIMATIONS DES DOMAINES POUR ACHAT ET VENTE DE BIENS

##### a- Demande à Monsieur MARQUETTE pour ACHAT

La commune souhaiterait acquérir une partie de la parcelle B1735 (propriétaire Mr Michel MARQUETTE) au droit de la parcelle B1430 afin d'élargir le passage vers la rue Gambetta. Pour ce faire le conseil décide à l'unanimité de solliciter l'avis des domaines.

##### b- Projet de VENTE du garage et terrain du presbytère

Il est possible de vendre le garage et le terrain du presbytère qui sont inoccupés aux nouveaux voisins. Le conseil n'est pas favorable à une vente qui dévaloriserait le presbytère, propriété communale, lors d'une revente éventuelle. Considérant qu'il n'est pas vendeur, le conseil propose (17 POUR et 1 Abstention) de proposer la location du garage pour la somme de 50€ par mois aux voisins. S'ils acceptent, un bail administratif sera établi pour 3 années.

#### 7. CONFISCATION DE RETENUE DE GARANTIE

Le Percepteur demande la libération de la retenue de garantie des Ets Jean LEFEBVRE pour les travaux de voirie réalisés en 2013. Le Maire informe que les réserves portées sur le PV de réception des travaux n'ont pas eues de suite et qu'il est possible de confisquer les 2675.75€ de retenue de garantie.

Le conseil décide à l'unanimité de confisquer la retenue de garantie de 2675.75 € des Ets Jean LEFEBVRE relative aux travaux de voirie 2013.

#### 8. LE POINT SUR LES COMMISSIONS

Chaque responsable rend compte des activités de sa commission.

### QUESTIONS DIVERSES

#### A- PERSONNEL TECHNIQUE- SUSPENSION REGIME INDEMNITAIRE.

Lors de la précédente réunion de conseil, il a été décidé du nouveau régime indemnitaire qui sera appliqué à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Dans cette délibération il a été décidé que les primes seraient réduites ou suspendues lors des arrêts de travail pour maladie avec une franchise de 3 jours par an. Etant donné que ce nouveau régime indemnitaire n'est pas applicable actuellement aux adjoints techniques, et par souci d'équité, le maire propose au conseil de décider l'application de la suspension ou de la diminution du régime indemnitaire (IAT) dans les conditions suivantes pour les adjoints techniques :

L'IAT sera diminuée, à raison de 1/30ème par jour d'absence dès le 4ème jour de congé de maladie ordinaire, à l'exclusion, des congés d'adoption, des congés de maternité ou paternité, des arrêts consécutifs aux accidents du travail ou de trajet et de maladies professionnelles.

En cas de congé de longue maladie, grave maladie, longue durée le versement du régime indemnitaire est suspendu.

Le conseil adopte à l'unanimité cette proposition dont l'application aura lieu au 1/1/2017

#### **B- AUTORISATION OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC**

Depuis 2013 l'équipement Bouygues Telecom de téléphonie mobile (stade Diémé) a été racheté par la société FPS Towers. Celle-ci demande au conseil de bien vouloir signer une convention d'occupation temporaire du domaine public avec elle. Les conditions proposées sont celles appliquées à Bouygues soit un loyer annuel de 3280.71€ mais certains articles du projet de convention demandent d'être étudiés plus précisément (autorisation de travaux et sous location).

Le conseil décide donc de porter ce point à l'ordre de la prochaine réunion et demande que la société FPS Towers lui apporte tous les éléments nécessaires à une décision.

#### **C- TRAVAUX VESTIAIRES STADE DIEME**

Le maire explique au conseil que les travaux de création de vestiaires au stade Diémé vont commencer durant la trêve hivernale.

En ce qui concerne les sanitaires, douches et faïences, Les Ets François présentent un devis dans lequel ils proposent une réfection complète. Il est certain que cela est plus judicieux que de faire des « réparations » qui auraient une durée de vie bien moindre. Le Montant TTC est de 15.000 € et ne constitue pas un supplément par rapport aux prévisions de dépenses budgétaires.

#### **D- SUBVENTIONS**

##### **a. Tennis**

Il avait été promis de rembourser le produit de traitement des terrains au club de tennis. Le montant est de 154 €. Le conseil décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 154 euros au Tennis. Les crédits sont prévus au compte 6574 du budget.

##### **b. Secours populaire**

Le Secours Populaire Français sollicite les communes pour une aide financière pour Haïti, victime d'un terrible ouragan. Le conseil décide d'attribuer 100€ au secours populaire français pour Haïti. Les crédits sont prévus au compte 6574.

#### **E- COUR DE L'ECOLE MATERNELLE**

Une consultation a été lancée pour la réfection totale de la cour de l'école maternelle ainsi que de l'enlèvement de l'arbre devenu trop imposant.

Trois sociétés ont répondu :

- Ets DESCAMPS	30 528 € TTC
- Ets LORBAN	30 696 € TTC
- Ets GOREZ	23 460 € TTC

Considérant que les devis ont été chiffrés sur la même base technique, le conseil à l'unanimité, décide de confier les travaux aux Ets GOREZ. Les travaux seront exécutés durant les vacances de Toussaint. Les crédits sont prévus en investissement au programme 9225.

#### **F- PLANTATION D'ARBRES RUE DE CAMBRAI**

Monsieur FORRIERRE explique que 8 arbres à pousse lente seront replantés rue de Cambrai. Il fait circuler une feuille avec les lieux d'implantations. Ces arbres seront achetés par Mr STEEMPUT pour un prix de 60 euros pièce. **Le conseil donne son accord à 12 voix POUR et 6 NON.**

#### **G- COMMISSION SECURITE**

Une demande d'étude est faite à Raymond DENHEZ pour les îlots afin de rétrécir la chaussée rue de Caullery et rue Pierre Flinois.

L'ordre du jour étant épuisé, les conseillers n'ayant plus de questions, le Maire lève la séance, il est 23H00.

Suivent les signatures

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux,